



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi

Question écrite n° 73913

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les propositions de l'association syndicale de l'industrie hôtelière savoyarde de Haute-Savoie afin d'améliorer la situation de l'emploi. Dans un dispositif, il est proposé une nouvelle répartition des charges sociales où le « quotient emploi » est un montant fixe multiplié par le nombre d'actifs plein temps qui vient en déduction de la redistribution sociale d'entreprise. Il lui demande quel est son point de vue à ce sujet. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

Texte de la réponse

Après des années d'accroissement, les effectifs du secteur de l'hôtellerie-restauration connaissent une certaine stagnation liée à la persistance de difficultés pour recruter et fidéliser des employés qualifiés ou non. C'est pourquoi le Gouvernement a soutenu les partenaires sociaux dans leurs efforts de modernisation de la situation sociale des salariés, afin d'inverser le phénomène de désaffection des jeunes pour les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Cela a permis d'aboutir à la signature d'un accord sur la réduction négociée de la durée du travail et à la parution du décret réduisant la durée hebdomadaire de deux heures à compter du 1er janvier 2002. Des mesures ont été prises, dont l'exonération des cotisations sociales sur les avantages en nature et surtout leur allègement pour aider les entreprises du secteur à réduire effectivement la durée du travail en 2002. Un groupe de travail interministériel présidé par M. Jean-Marc Boulanger, inspecteur général des affaires sociales, réfléchit actuellement avec les syndicats d'employeurs au dispositif le plus adapté pour permettre à la profession d'atteindre les 35 heures d'ici à 2007. La proposition de l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie ne s'inscrit pas dans cette problématique et semble éloignée des préoccupations des partenaires sociaux. Elle n'apporterait de réponse qu'à la question de l'abaissement du coût du travail, sans offrir de solution à la question vitale, pour de nombreuses entreprises, des difficultés de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73913

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1366

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2435